

CONDITIONS DE COLLECTE

- ➔ Les déchets doivent être sortis et rendus accessibles en bordure de voirie publique.
- ➔ La ferraille devra être séparée des autres encombrants.
- ➔ Le service déchets collectera vos encombrants sous un délai d'un mois à partir de la réception de votre demande. La date de collecte vous sera communiquée par téléphone.

DÉCHETS ACCEPTÉS



ENCOMBRANTS



MÉTAUX



BOIS



AMEUBLEMENT



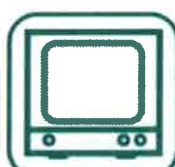
TEXTILES



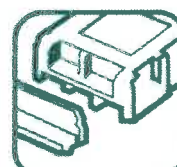
GROS
ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



ECRANS



POLYSTYRÈNE

DÉCHETS REFUSÉS



DÉBLAIS / GRAVATS



TAILLES



PELOUSE



BOUTEILLES DE GAZ



DÉCHETS DANGEREUX



AMIANTE / CIMENT



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



EXTINCTEURS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES